

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2372

4 septembre 2014

SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	113856	RE Telecommunications S.à r.l.	113815
Bazil S.A.	113818	Ricoh Luxembourg S.à r.l.	113810
BV Acquisitions IX Parent S.à r.l.	113818	Riz d'Orient s.à r.l.	113816
Centre Commercial du Mierscherbiérg ..	113855	Ro Agriculture Investment SICAV-SIF ..	113819
Citadelle Lux S.A.	113818	Rockspring TransEuropean Properties V Spain S.à r.l.	113829
Heliandre Holding S.A.	113813	Rozier S.à r.l.	113811
HSPC Elecktron S.à r.l.	113853	RPIT B S.à r.l.	113816
Immobilière STRAKI S.A.	113814	SFC S.A.	113816
LREC Management s.à r.l.	113817	Software AG Belgium SA	113812
Marcol European Services S.à r.l.	113815	Sonti S.à r.l.	113828
Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.	113817	Sucota Real Estate S.A.	113821
M.M.C.L.	113817	Sudgaz S.A.	113820
Plug Hi-Tech	113814	Synchan Management Invest S.C.A.	113853
QD Europe (Chancery) S.à r.l.	113810	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	113819
QD Europe S.à r.l.	113811	TCP Lux Woman S.A.	113813
QDVEO S.à r.l.	113814	Theia Holdings S.à r.l.	113812
QDVEO S.à r.l.	113815	Titragest	113810
Racol	113811	Trans Inter Road s.à r.l.	113826
Real Partners S.A.	113821	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	113810
Red Cap S.A.	113838	Trucks and Trailer Company S.A.	113813
Refood S.A.	113822	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.	113820
Regie T Holding S.à r.l.	113819	Viga Finance S.A.	113812
Regify S.A.	113810	Waypoint (Luxembourg) S.à r.l.	113811
Rem Finance S.A.	113821	WP Luxco III S.à r.l.	113820
Ren-Net S.à r.l.	113821		

QD Europe (Chancery) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.276.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090501/9.

(140107257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Titragest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014093228/9.

(140109980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Regify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.705.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise agréé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090527/10.

(140106947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ricoh Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014090513/11.

(140106424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) S.C.A., SICAR

Représentée par Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Associé commandité

Référence de publication: 2014093218/15.

(140109652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2366 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 164.566.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090502/9.

(140107255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2366 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 164.566.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090503/9.

(140107256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Rozier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.458.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D Michel.

Référence de publication: 2014090516/11.

(140107659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Racol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014090517/11.

(140106957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Waypoint (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.949.

Suite à la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 20 mai 2014, la décision suivante a été prise:
1. Le siège social de la Société est transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Waypoint (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014092491/14.

(140109764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Theia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.288.

Les statuts coordonnés au 28/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16/06/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014092439/12.

(140109382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Software AG Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de SOFTWARE AG BELGIUM, société anonyme dont le siège est établi B 1170 WATERMAEL-BOITSFORT, 166 Chaussée de la Hulpe, numéro entreprise BE 0459.169.294, dont la succursale de Luxembourg est établie L-8308 Capellen, 89d, rue Pafebruch, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B 86 830 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090623/13.

(140106491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 61.170.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire pour l'exercice 2012
Assemblée tenue à 10h45 le 06 juin 2014*

Extrait des résolutions

3 - L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle de l'administrateur-délégué M. Michel Bourkel, ainsi que de l'administrateur M. Alexandre Vancheri, du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;

4 - ...

5 - L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Bourkel Michel, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;
- Mr Gailhard Vincent, 51, avenue Bugeaud, F-75016 Paris;
- Mr Vancheri Alexandre, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mr Bourkel Michel, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N -8188, IBC 185200;

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2014092489/26.

(140108833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Trucks and Trailer Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 106.114.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 04 juin 2014

Démission de Madame JONIUS Béatrice, née le 04/06/1960 à Lierneux (Belgique), domiciliée 46 Montleban à 6674 Gouvy (Belgique) de son mandat de Commissaire aux comptes.

Nomination de Madame BUEKENHOUDT Catherine, née le 02/02/1979 à Nivelles (Belgique), domiciliée 960b Flamierge à 6686 Flamierge (Belgique) au mandat de Commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme
- / Pour la S.A. Meldel Invest
De Radzitzky d'Ostrowick
Président / Secrétaire-Scrutateur

Référence de publication: 2014092447/16.

(140109908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.414.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 mai 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Monique JUNCKER, Mme Ingrid CERNICCHI, administrateurs, et de M. Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour HELIANDRE HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095968/17.

(140114076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

TCP Lux Woman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 181.216.

L'adresse professionnelle de M. Jérôme GEIER, administrateur de la Société, a changé à la date du 1^{er} octobre 2013, et se situe désormais au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2014.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 Monsieur Jérôme GEIER, employé privé, avec résidence professionnelle au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur; Monsieur Giacinto D'Onofrio, gérant de fonds d'investissement, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni, administrateur et Monsieur Laurent Forget, employé privé, avec résidence professionnelle au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 Grant Thornton Lux Audit S.A., 83 Pafebrueh, L-8308 CAPELLEN, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Lux Woman S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014092452/21.

(140109709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

QDVEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 151.849.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090504/9.

(140107253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Plug Hi-Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.838.

Nous avons décidé de transférer notre siège social à l'adresse suivante:

Plug Hi Tech SA
route de Luxembourg 54
4760 Pétange
Luxembourg

Le 27-06-2014.

Pires Steve
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014093108/15.

(140110312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Immobilière STRAKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 112.256.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 mai 2013 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés avec effet au 15 mai 2013, et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017:

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur René Loutz, né le 23 avril 1935 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également de ladite assemblée générale annuelle que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé avec effet au 15 mai 2013, et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017:

- Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1734 Luxembourg, Grand, Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2014.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L - 1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2014095998/30.

(140114816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

QDVEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 151.849.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090505/9.

(140107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

RE Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.034.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014090523/11.

(140106555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.025.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 avril 2014

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
2. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant),
3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Le mandat des gérance:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Et le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477, réviseur d'entreprise,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014093973/34.

(140112051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Riz d'Orient s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.532.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090546/10.

(140107352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

SFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014090604/11.

(140107235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

RPIT B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.978.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 apr 2014

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 Apr 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 30 Apr 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
2. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant),
3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Et le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCooper S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477, réviseur d'entreprise,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014090553/33.

(140106657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

LREC Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.649.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2014

En date du 18 juin 2014, l'actionnaire unique a décidé:

- de renouveler le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LREC Management S.a.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014092209/15.

(140109103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.383.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 04 juin 2014 que:

Ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015:

- Monsieur Lionel Aeschlimann, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève (Suisse).

- Monsieur Giles Morland, demeurant professionnellement au 33, Grosvenor Place, Londres SW1X7HY (Royaume-Uni).

- Monsieur Jérôme Wigny, demeurant professionnellement au 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

A été réélu Réviseur d'entreprises Agréé pour la même période:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014092224/19.

(140109363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

M.M.C.L., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 115.145.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant au 48, boulevard Clemenceau, F - 59510 Hem, France, Président;

- Monsieur Jean-François BOUCHOMS, avocat, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L - 1249 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Nicolas SEVERYNS.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092217/20.

(140109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

BV Acquisitions IX Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.481.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014091887/13.

(140109636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.**Citadelle Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014091935/13.

(140109495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.**Bazil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.012.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014091864/23.

(140109967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014090636/12.

(140107234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Regie T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.170.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 30 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de catégorie B suivant et ce avec effet rétroactif au 30 juin 2014:

- Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014094181/18.

(140111176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Ro Agriculture Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.520.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, am 27. Juni 2014 um 11.00 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Personen besteht:

- Dr. Dirk Peter Rüttgers, geschäftsansässig in Montgelasstraße 14, D-81679 München
- Henrik Michael Lingenhölin, geschäftsansässig in Klosterstraße 1, D-88045 Friedrichshafen
- Heinrich Johannes Gantenbrink, geschäftsansässig in Hennenbusch, D -58708 Menden

Die Amtszeit des Verwaltungsrates endet mit der jährlichen Hauptversammlung, welche in 2015 abgehalten wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2014 endet, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfinden wird.

Ro Agriculture Investment SICAV-SIF

Référence de publication: 2014094170/21.

(140112274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014090632/12.

(140107186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 142.042.

EXTRAIT

Le gérant de de la Société, Monsieur Karl HABERKORN, a changé son adresse du 13 Stompen Strasse, 53804 Much, Allemagne, au 156 Woluwelaan, 1831 Diegem, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2014095329/13.

(140112509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.958.100,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2014

En date du 24 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Michel Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1, rue de La Monnaie, L-2150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Tara O'Neill, gérant de catégorie A
- Monsieur Timothy J. Curt, gérant de catégorie A
- Madame Ute Bräuer, gérant de catégorie A
- Monsieur Guy Harles, gérant de catégorie B
- Monsieur Luca Gallinelli, gérant de catégorie B
- Monsieur Michel Raffoul, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

WP LUXCO III S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014095370/24.

(140112722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Real Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 159.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090509/9.

(140106790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Rem Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.333.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090530/10.

(140106570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Ren-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 9, rue de Reichlange.
R.C.S. Luxembourg B 156.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090531/10.

(140107060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Sucota Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 47.675.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Sucota Real Estate S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 13
juin 2014 à 10.00 heures*

[Omissis]

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur en remplacement de Madame Concetta Demarinis, Monsieur Julien Nicaud, employé privé, née le 04 juin 1981 à Metz, France, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Julien Nicaud, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Francesca Docchio, résidente au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Xavier Mangiullo, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2014096554/25.

(140115066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Refood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26/28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 188.184.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,
le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

«Rainbow Finance SA», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 26/28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 150 784),
ici représentée par Madame Orietta Rimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 juin 2014.

La prédite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «REFOOD S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet principal de la Société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et marques spécialisées dans le domaine de l'alimentation, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

En particulier, en ce qui concerne les marques la Société pourra en acheter et en vendre, les mettre en valeur par la concession de licences d'utilisation, tant à des sociétés participées qu'à des sociétés tierces actives dans le secteur de la mode et enfin fournir des services de conseil en gestion et de style dans le secteur de la mode, en faveur de ses contreparties. A cette fin, elle pourra se prévaloir de l'assistance et des conseils de tiers professionnels qualifiés actifs dans la même branche.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR), divisé en trente et un mille (31'000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500'000.- EUR), qui sera représenté par cinq cent mille (500'000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est spécialement autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital social souscrit et autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Elle pourra aussi décider, vendre et acheter des marques dans le secteur de l'alimentation et des brevets, ainsi que de concéder des hypothèques et inscrire des gages. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingt (20) mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société sauf le pouvoir de décider des marques dans le secteur de l'alimentation et des brevets, ainsi que de vendre des marques et des brevets, de concéder des hypothèques et inscrire des gages que est de compétence de l'assemblée des actionnaires. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Toutes les trente et un mille (31'000) actions ont été souscrites par «Rainbow Finance SA», pré-qualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

113826

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue L-1227 Luxembourg;

b) Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie), le 29 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg; et

c) Madame Elena LATORRE, employée privée, née à Luxembourg, le 06 décembre 1975, avec adresse professionnelle au 26/28, rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Madame Orietta RIMI a été nommée également Président du Conseil d'Administration.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

la société «SER.COM SARL», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117 942).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2019.

5. L'adresse de la Société est établie au 26/28, rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8701. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014094180/249.

(140111275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Trans Inter Road s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.475.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée VESA s.à r.l. ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 39, rue Principale, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.799,

2. La société anonyme de droit belge GHL Groupe S.A. ayant son siège social à B-4880 Aubel, 113, Route de Merckhof, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0415.403.983,

ici représentées par Madame Donatienne COURTOIS, gérante de société, demeurant à B-4608 Dalhem, 18, Aubin, en vertu des procurations données sous seing privé le 26 juin 2014.

Les procurations signées "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les seules et uniques associées de la société «TRANS INTER ROAD S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 44, Rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143.475, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 04 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 02 janvier 2009, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associées, pré-qualifiées, comme suit:

La société VESA s.à r.l., pré-qualifiée,	
Soixante-quinze parts	75 parts
La société GHL Groupe S.A., pré-qualifiée,	
Vingt-cinq parts	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

III. Les associées pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'elles ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

Art. 3. «La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route et l'activité de commissionnaire de transports ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a également pour objet l'activité de négoce et de trading de viande et de produits carnés de toute sorte.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Précision du pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 8 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les associées ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route et l'activité de commissionnaire de transports ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a également pour objet l'activité de négoce et de trading de viande et de produits carnés de toute sorte.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associées décident de préciser le pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et d'insérer en conséquence un nouveau dernier paragraphe dans article 8 des statuts de la Société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. (nouveau dernier paragraphe). «La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. COURTOIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8304. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095326/122.

(140112291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Sonti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090574/9.

(140107691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Rockspring TransEuropean Properties V Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.248.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 173.242,

here represented by Mr. Wayne Fitzgerald, private employee, with professional address at 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June, 2014.

The power of attorney, after signature “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Rockspring TransEuropean Properties V Spain S.à r.l.” (the Company). The Company is a private Page 2 limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2. All shares may be issued with a premium.

5.3. The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of shares may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share Page 7 capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial period begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.

Subscription and payment

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Mary Frances HARNETTY, born on November 29th, 1965 in Luton (United Kingdom), with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London;

- Mr. Christopher WARREN, born on 18 July 1978 in London, UK, with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London; and

- Mr. Russell Proffitt PERCHARD, born on January 16th, 1978 in Jersey (Great Britain), with professional address at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Costas CONSTANTINIDES, born on September 17th, 1979 in Nicosia (Cyprus), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr. Wayne FITZGERALD, born on May 11th, 1976 in Waterford (Ireland), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.242,

représentée par Monsieur Wayne Fitzgerald, employé privé de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Rockspring TransEuropean Properties V Spain S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

5.2. Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime.

5.3. Le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant) peut créer des réserves de capitaux tels de temps en temps comme ils peuvent déterminer appropriées (en plus de ceux qui sont requis par la loi) et à créer un surplus payé à partir des fonds reçus par la Société à titre de primes d'émission. Le paiement de tout dividende ou autre distribution d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts peut être décidée par le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant).

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée qu'après approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société est engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués conformément à l'article 8.1 des présents statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence faite dans ces Statuts au Conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 Décembre 2014.

Souscription et libération

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Mary Frances HARNETTY, née le 29 novembre 1965 à Luton (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres;

- Monsieur Christopher WARREN, né le 18 juillet 1978 à Londres (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres; et

- Monsieur Russell Proffitt PERCHARD, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Grande-Bretagne) et dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Costas CONSTANTINIDES, né le 17 septembre 1979 à Nicosie (Chypre), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Wayne FITZGERALD, né le 11 mai 1976 à Waterford (Irlande), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28918. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094172/511.

(140112673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Red Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.283.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by ARDIAN France, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris, (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Red Cap S.A., (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary, on 13 May 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187283,

represented by Mrs Claudia STEFFEN, private employee, residing in Luxembourg (the "Proxyholder") pursuant to a proxy dated 26 June 2014 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all forty thousand (40,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Creation of ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares (together the "Classes" and each share thereof, a "Share"), each with a nominal value of one Euro (€ 1) and determining the rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth under item (5) below;

2) Reclassification of all forty thousand (40,000) existing shares into shares of different Classes, pro rata per Class, being four thousand (4,000) shares in each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares;

3) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of sixty thousand Euros (€ 60,000,-) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros (€ 40,000,-) to one hundred thousand Euros (€ 100,000,-) by the issue of a total of sixty thousand (60,000) new shares each of a nominal value of one Euro (€ 1,-) (the “New Shares”) as follows:

Class of New Shares	Number of New Shares	Subscription price of New Shares (EUR)	Share premium reserve (EUR)
Class A Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class B Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class C Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class D Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class E Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class F Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class G Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class H Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class I Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Class J Shares	6,000	1,996,000,-	1,990,000,-
Total of New Shares	60,000	19,960,000,-	19,900,000,-

for a total subscription price of nineteen million nine hundred and sixty thousand Euros (€ 19,960,000,-); subscription to the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; allocation of a total amount of sixty thousand Euros (€ 60,000,-) to the share capital of the Company and of nineteen million nine hundred thousand Euros (€ 19,900,000,-) to the share premium reserve.

4) Creation of an authorised share capital of two hundred million Euros (€ 200,000,000,-) (excluding the currently issued share capital) upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Report”), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares (irrespective of class) within the limits of the authorized share capital and the provisions of the Report and determination of the validity period of the authorized share capital, for a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of such authorized share capital; acknowledgment of the Report.

5) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxy to the Sole Shareholder decision).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) and to determine the rights attached to the Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The Sole Shareholder resolved to determine the rights and obligations of each class of shares by amending Articles 5, 16 and 21, as set forth in the amended and restated articles under the fifth resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to reclassify the forty thousand (40,000) existing shares into Shares, pro rata per Class, being four thousand (4,000) shares in each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixty thousand Euros (€ 60,000,-) so as to bring it from its current amount of forty thousand Euros (€ 40,000,-) to one hundred thousand Euros (€ 100,000,-) by the issue of a sixty thousand (60,000) New Shares (as more fully described in the agenda), each of a nominal value of one Euro (€ 1,-), for a total subscription price of nineteen million nine hundred sixty thousand Euros (€ 19,960,000,-).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by the Proxyholder subscribed to the New Shares and paid the total aggregate subscription price of nineteen million nine hundred sixty thousand Euros (€ 19,960,000,-) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

After having heard the Report made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on 26 June 2014 it was resolved to create an authorised (unissued) share capital consisting of two hundred million Euro (€ 200,000,000,-) represented by two hundred million (200,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1,-) each upon such terms and conditions as determined in the Report, with the right for the board of directors of the Company to waive, suppress, or limit the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders at the time of the issue of the new shares (irrespective of class) within the limitations of the authorised (unissued) share capital and the provisions of the Report against contribution in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves.

The authorisation is granted to the board of directors for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the meeting of the shareholders held on 27 June 2014 in the Mémorial C.

Subsequent to the above resolution it was decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the amended and restated articles under resolution fifth below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

“ **Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of “Red Cap S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital and operations on capital.

Art. 5.1. Share capital amount and allotment. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand euros (€ 100,000) divided into one hundred thousand (100,000) Shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per Share divided into Classes as follows:

- 10,000 Class A Shares,
- 10,000 Class B Shares,
- 10,000 Class C Shares,
- 10,000 Class D Shares,
- 10,000 Class E Shares,
- 10,000 Class F Shares,

10,000 Class G Shares,
10,000 Class H Shares,
10,000 Class I Shares, and
10,000 Class J Shares,

and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Art. 5.2. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 5.3. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5.4. Authorised capital. The authorised capital of the Company is fixed at two hundred million Euros (€ 200,000,000) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional two hundred million (200,000,000) Shares (of either Class), each with a nominal value of one Euro (€ 1).

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 27 June 2014 in the Mémorial (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue Shares (of existing Classes of Shares or create new Classes of Shares) within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 6. Share certificates. The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer

satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June of each year at 5.00 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder(s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate

notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, share premium account distribution or liquidation proceeds payment upon dissolution of the Company in accordance with Article 17 below, such dividend, share premium account distribution or liquidation proceeds payment upon dissolution of the Company in accordance with Article 17 below shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.025 % of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.050 % of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.075 % of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 0.1 % of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 0.125 % of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 0.15 % of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 0.175 % of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 0.2 % of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 0.225 % of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- an amount equal to 0.250 % of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be allocated and paid to the holders of Shares in the Company in the proportion as set out in Article 16, last paragraph of the present articles of incorporation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following terms shall have the meaning set forth herebelow:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any
------------------	--

losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Class(es) or Class(es) of Shares	Means the Shares allotted pursuant to these articles of incorporation to the relevant class of Shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Shares	Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand one hundred Euro (€ 6,100,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par ARDIAN France, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Red Cap S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois par un acte du notaire soussigné, le 13 mai 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187283, représentée par Mme Claudia STEFFEN, employée privée, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration datée du 26 juin 2014 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les quarante mille (40000) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1) Création de dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J (ensemble les «Classes» et chacune des actions y afférentes, une «Action»), chacune ayant une valeur nominale de un euro (€1) et détermination des droits attachés à chaque classe d'actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus figurant au point (5) ci-dessous;

2) Reclassification de toutes les quarante mille (40.000) actions existantes en actions de différentes Classes, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quatre mille (4.000) actions dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J;

3) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante mille euros (€ 60.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) à cent mille euros (€ 100.000,-) par l'émission d'un total de soixante mille (60.000) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1,-) (les «Nouvelles Actions») comme suit:

Classe de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de souscription des Nouvelles Actions (EUR)	Primes d'émission (EUR)
Actions de Classe A	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe B	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe C	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe D	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe E	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe F	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe G	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe H	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe I	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Actions de Classe J	6.000	1.996.000,-	1.990.000,-
Total des Nouvelles Actions	60.000	19.960.000,-	19.900.000,-

pour un prix total de souscription de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euros (€ 19.960.000,-); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par l'Actionnaire Unique de la Société; allocation d'un montant total de soixante mille euros (€ 60.000,-) au capital social de la Société et d'un montant de dix-neuf millions neuf cent mille euros (€ 19.900.000,-) à la réserve librement distribuable.

4) Création d'un capital social autorisé composé de deux cents millions d'Euros (€ 200.000.000,-)(non émis) selon les modalités déterminées dans le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (le «Rapport»), autorisation du conseil d'administration à, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants par l'émission des actions (quelle que soit la Classe) dans les limites du capital social autorisé et des clauses du Rapport et détermination de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant au jour de la date de la présente assemblée et se terminant au jour du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé de la création d'un tel capital autorisé; prise de connaissance du Rapport.

5) Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions susvisées et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration de l'Actionnaire Unique).

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de restructurer la capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer dix (10) classes d'actions, à savoir les actions de Classe A, les actions de Classe B, les actions de Classe C, les actions Classe D, les actions de Classe E, les actions de Classe F, les actions de Classe G, les actions de Classe H, les actions de Classe I et les actions Classe J, chacune ayant une valeur nominale de un euro (€1) et de déterminer les droits attachés aux Actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de déterminer les droits et obligations de chacune des Classes d'Actions en modifiant les articles 5, 16 et 21 tel que repris dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de reclasser les quarante mille (40.000) actions existantes en actions de différentes Classes, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire quatre mille (4.000) actions dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante mille euros (€ 60.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) à cent mille euros (€ 100.000,-) par l'émission d'un total de soixante mille (60.000) Nouvelles Actions (comme décrit plus précisément dans l'ordre du jour), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€1,-), pour un prix total de souscription de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euros (€ 19.960.000,-).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représenté par le Mandataire, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de dix-neuf millions neuf cent soixante mille euros (€19.960.000,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le Rapport établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le 26 juin 2014, il a été décidé de créer un capital social autorisé (non émis) composé de deux cents millions (200.000.000) représenté par deux cents millions (200.000.000) actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune selon les modalités déterminées dans le Rapport et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à renoncer à, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants au moment de l'émission des nouvelles actions (quelle que soit la classe d'action) dans les limites du capital social autorisé (non émis) et des clauses du Rapport en contrepartie d'un apport en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles.

Cette autorisation est accordée au conseil d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue le 27 juin 2014.

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que décrit dans les statuts modifiés et repris à la résolution cinq ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Red Cap S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement),

prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital.

Art. 5.1. Montant du capital social et allocation. Le capital émis de la Société est fixé à cent mille euros (€ 100.000) représenté par cent mille (100.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1) par Action divisé en Classes comme suit:

- 10.000 Actions de Classe A;
- 10.000 Actions de Classe B;
- 10.000 Actions de Classe C;
- 10.000 Actions de Classe D;
- 10.000 Actions de Classe E;
- 10.000 Actions de Classe F;
- 10.000 Actions de Classe G;
- 10.000 Actions de Classe H;
- 10.000 Actions de Classe I; et
- 10.000 Actions de Classe J;

et avec les droits et obligations décrits dans les présents statuts.

Art. 5.2. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions, y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises de ces Classes. En cas de rachat et d'annulation de Classes d'Actions, ces rachats et annulations doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

En cas de réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu par cet article), cette Classe d'Actions donne droit aux porteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans les limites du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible pour la Classe d'Actions en question au moment de l'annulation de la Classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue pour la modification des Statuts étant toutefois entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.

La Valeur d'Annulation par Action deviendra due par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe en question.

Art. 5.3. Indivisibilité des Actions. Vis-à-vis de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles puisqu'un seul propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

Art. 5.4. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions (€ 200.000.000) d'euros (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en deux cent millions (200.000.000) d'Actions additionnelles (de toute Classe) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration peut, de temps à autre jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 juin 2014 au Mémorial (sans préjudice de tout renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé en émettant des Actions (de Classes d'Actions existantes ou en créant une nouvelle Classe d'Actions) à l'intérieur du capital autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peu de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou

son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi si le conseil d'administration estime que cet écart, suppression ou limitation concerne toute émission ou émissions d'Actions (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié pour refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

Art. 6. Certificats d'Actions. Les Actions de la Société sont sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en Actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions. Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 17:00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) (l') actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également

déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Dans le cas, où un dividende est déclaré, d'une distribution du compte de prime ou du paiement du solde de liquidation suite à la dissolution de la Société conformément à l'Article 17 ci-dessous, le dividende, la distribution du compte de prime ou le paiement du solde de liquidation suite à la dissolution de la Société conformément à l'Article 17 ci-dessous sera alloué et payé comme suit:

- un montant égal à 0,025% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe A sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A; puis
- un montant égal à 0,050% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe B sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe B au pro rata de leurs Actions de Classe B; puis
- un montant égal à 0,075% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe C sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe C au pro rata de leurs Actions de Classe C; puis
- un montant égal à 0,1% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe D sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe D au pro rata de leurs Actions de Classe D; puis
- un montant égal à 0,125% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe E sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe E au pro rata de leurs Actions de Classe E; puis
- un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe F sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe F au pro rata de leurs Actions de Classe F; puis
- un montant égal à 0,175% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe G sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe G au pro rata de leurs Actions de Classe G; puis
- un montant égal à [0,2%] de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe H sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe H au pro rata de leurs Actions de Classe H; puis
- un montant égal à 0,225% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe I sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe I au pro rata de leurs Actions de Classe I; puis
- un montant égal à 0,250% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe J sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe J au pro rata de leurs Actions de Classe J; puis

le solde du montant total distribué sera alloué en intégralité aux actionnaires de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. les Actions de Classe J en premier, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et dans cette ordre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A).

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera alloué et versé aux porteurs d'Actions de la Société dans la proportion décrite à l'Article 16, dernier paragraphe des présents statuts.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, les termes suivant auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes d'Actions devant être annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts, à chaque fois qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon que:

$$MD = (BN + PR + RC) - (P + RL)$$

où:

MD : Montant Disponible

BN: bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

PR: toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée

P: pertes (y compris les pertes reportées)

RL: toute somme devant être placée en réserve en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts.

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Classe(s) ou Classe(s) d'Actions Signifie les Actions allouées conformément aux présents statuts à la classe (ou aux classes) considérée(s).

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Une référence à:

(a) au masculin inclura le féminin;

(b) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.»

113853

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à six mille cent euros (€ 6.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STEFFEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2014. Relation: DIE/2014/8225. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094164/828.

(140110875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.193.692,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2014090635/11.

(140107194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

HSPC Elecktron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 179.368.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of June.

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "HSPC Elecktron S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.368, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2301 on 19 September 2013.

The meeting was opened at 9.20 a.m. with Mr Sean Hugh Glass, Sales Executive, with professional address in Kundera, Rockey Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Ireland in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the company from Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann to Strassen, 3, rue Thomas Edison and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole Resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann to L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison and consequently the first paragraph of article 5 of the articles of incorporated is amended as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HSPC Elecktron S.à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179.368, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2301 du 19 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Sean Hugh Glass, Sales Executive, avec adresse professionnelle à Kundera, Rockey Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Irlande.

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann à Strassen, 3, rue Thomas Edison et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution Unique:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. H. GLASS, C. GESCHWIND, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC / 2014 / 28401. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095991/97.

(140114949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Centre Commercial du Mierscherbiërg, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE COMMERCIAL DU MIERSCHERBIERG, avec siège social à L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.105

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 octobre 1990, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 116 du 11 mars 1991. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 723 du 11 mai 2002.

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, expert comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée renonce à l'unanimité à la désignation d'un secrétaire et d'un scrutateur.

L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Modification de l'article 5 des statuts pour y ajouter un alinéa supplémentaire.
- 2) Révocation d'administrateurs et nomination d'un administrateur unique.
- 3) Transfert du siège social
- 4) Divers.

L'assemblée constate qu'il n'y a qu'un seul propriétaire des mille actions de la société en la personne de Madame Caroline HANSEN, administrateur, née à Luxembourg (L) le 03.06.1975, demeurant à L-6143 Junglinster, 22, rue Jean-Pierre Ries;

Par conséquent tous les actionnaires, représentant l'intégralité des mille actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées, publiées suivant les règles légales et statutaires.

L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

Art. 5. (Nouvel alinéa 3). «Au cas où la société n'a qu'un seul actionnaire la totalité des pouvoirs du conseil d'administration peut être exercée par un seul administrateur unique qui a alors également le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.»

113856

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer l'administrateur-délégué et les administrateurs Susan BAKER, Norbert et Caroline HANSEN avec effet immédiat avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions et déclare que Madame Audrey HANSEN, administrateur, née à Luxembourg (L) le 05.08.1977, demeurant à L-1513 Luxembourg, 70, Boulevard Prince Félix est à partir des présentes administrateur unique et ce pour une durée de six ans avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg, vers L-7526 Mersch, 9, Allée W. Léonard et de modifier en conséquence l'article 1 alinéa 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes évalués à 750,00 € sont à charge de la société.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, l'actionnaire comparant, représenté ès-qualités a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 27 juin 2014. Relation: DIE/2014/8208. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098006/58.

(140117163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2014

En date du 26 juin 2014, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Anne Haudry de Soucy, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 septembre 2013,
- de ratifier la cooptation de M. Arnaud Voisin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 septembre 2013, en remplacement de Mme Anne Haudry de Soucy, démissionnaire,
- d'accepter la démission de M. Arnaud Voisin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 décembre 2013,
- de ratifier la cooptation de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 décembre 2013, en remplacement de M. Arnaud Voisin, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,
- d'accepter la démission de M. Antonio Bandrés, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 27 mars 2014,
- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'accord de la CSSF, de M. Juan José Villarin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 27 mars 2014, en remplacement de M. Antonio Bandrés, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 european fund for energy, climate change and infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014096680/28.

(140115006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.
